

**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 030/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize MAI à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VIOUT Rémy), Mme DETRAZ Viviane (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. RIMET Frédéric (pouvoir à Mme FERT Marie-Christine) et Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 07.05.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

---

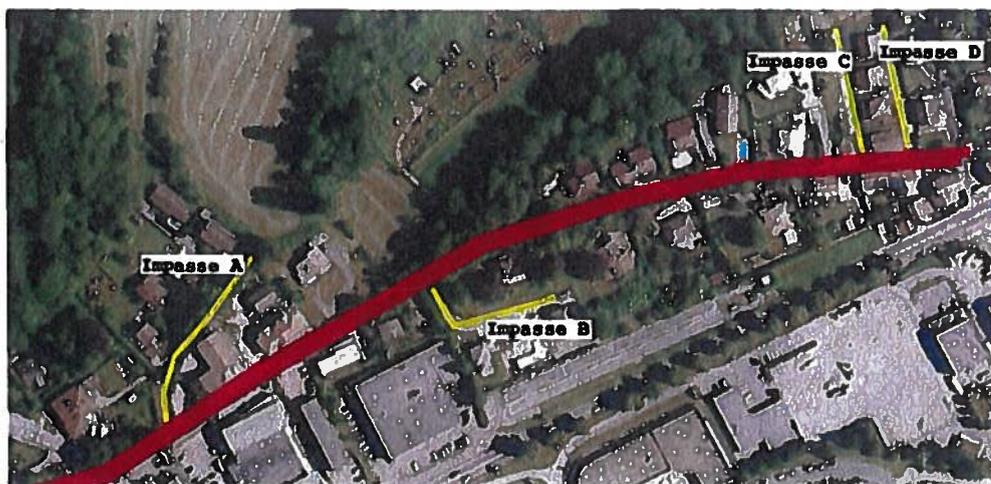
OBJET : ADRESSAGE : DENOMINATION DE VOIRIES.

---

M. VESIN Jean-Paul expose que la loi 3DS oblige les collectivités à identifier et numéroter les voiries, aussi bien publiques que privées. Le but étant de faciliter l'intervention des secours, les livraisons ainsi que les raccordements à la fibre. De nombreux administrés ont rencontré des soucis. Un audit a été commandé auprès de la Poste afin d'identifier les voies et proposer des solutions. La restitution aura lieu demain.

Dans un premier temps, M. VESIN Jean-Paul expose qu'il convient de nommer 5 impasses au niveau de la route Impériale.

Après échanges, il est proposé de dénommer les impasses représentées ci-dessous :





Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de dénommer :

Impasse A : Impasse des Fourches,  
Impasse B : Impasse des Buis,  
Impasse C : Impasse du Coteau,  
Impasse D : Impasse des Sarments,  
Impasse E : Impasse du Vuarchet,

- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Rémy VIOUT

Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
N° 031/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize MAI à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VIOUT Rémy), Mme DETRAZ Viviane (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. RIMET Frédéric (pouvoir à Mme FERT Marie-Christine) et Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 07.05.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

-----  
**OBJET : NOUVELLE DENOMINATION D'UNE ROUTE.**  
-----

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération relative à la dénomination des voiries communales en date du 22 août 1985.

Il s'avère que la rue de la Tiolettaz a toujours été nommée route de la Tiolettaz.

Mme le Maire propose de remplacer le mot « rue » par « route ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

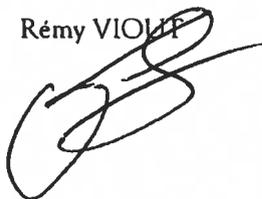
- DECIDE de supprimer la dénomination « rue de la Tiolettaz »,
- DECIDE de la remplacer par « route de la Tiolettaz »,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Rémy VIOUT



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 032/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize MAI à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VIOUT Rémy), Mme DETRAZ Viviane (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. RIMET Frédéric (pouvoir à Mme FERT Marie-Christine) et Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 07.05.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

-----  
OBJET : LIVRE PATRIMOINE REMARQUABLE DE LA COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN,  
RETRAIT DE LA VENTE.  
-----

M. VIOUT Rémy rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 25 février 2008 relative à la vente du livre « patrimoine remarquable de la Commune d'Anthy-sur-Léman ».  
Le contenu de cet ouvrage n'est plus à jour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retirer de la vente le livre « patrimoine remarquable de la Commune d'Anthy-sur-Léman »,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Rémy VIOUT



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 033/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize MAI à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VIOUT Rémy), Mme DETRAZ Viviane (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. RIMET Frédéric (pouvoir à Mme FERT Marie-Christine) et Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 07.05.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

-----  
OBJET : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1.  
-----

M. VIOUT Rémy expose qu'il convient d'ajuster le budget de la Commune, pour l'exercice 2024. En effet, le montant des dotations a été notifié et il convient d'annuler une facture TLPE de 2023 et de la réémettre sous la bonne société.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2024, ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement - Dépenses</u>	+ 8 232,50 €
Ch.-Art. 67-673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 428,50 €
Ch.-Art. 023-023 - Virement à la section d'investissement	+ 6 804,00 €
<u>Section de fonctionnement - Recettes</u>	+ 8 232,50 €
Ch.-Art. 731-73174 - Taxe locale sur la publicité extérieure	+ 1 428,50 €
Ch.-Art. 74-74111 - Dotation forfaitaire	+ 2 427,00 €
Ch.-Art. 74-741121 - Dotation de solidarité rurale	+ 4 377,00 €
<u>Section d'investissement - Dépenses</u>	+ 6 804,00 €
Ch.-Art. 21-21838 - Autre matériel informatique	+ 6 804,00 €
<u>Section d'investissement - Recettes</u>	+ 6 804,00 €
Ch.-Art. 021-021 - Virement de la section de fonctionnement	+ 6 804,00 €

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Rémy VIOUT

Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE

